



Mikvaot

Michna 7 - Chapitre 10

כָּל הָאֲכָלִין מִצְטָרְפִין לְפָסֵל אֶת הַגִּיּוֹה בְּכֶחָצִי פָּרָס. כָּל הַמִּשְׁקִין
מִצְטָרְפִין לְפָסֵל אֶת הַגִּיּוֹה בְּרִבְעִיעִית. זֶה חֹמֶר בְּשׁוֹתָהּ מִשְׁקִין
טִמְאִין מִבְּמִקְוֹה, שֶׁעָשׂוּ בּוֹ שְׂאֵר הַמִּשְׁקִין כַּמֵּים:

Tous les aliments peuvent s'unir [dans la mesure minimale] d'aliments impurs et rendre le corps invalide [et l'empêcher de manger de la terouma, c'est-à-dire impur], d'une demi-prass [une unité de mesure spécifique]. Tous les liquides peuvent s'unir [dans la mesure minimale des liquides impurs] et rendre le corps invalide [c'est-à-dire impur] d'une revi'it. En ce qui concerne celui qui boit des liquides impurs, il est traité plus sévèrement qu'un mikvé [un recueil d'eau recueillie par des moyens naturels et immergé dans pour la purification], car [en ce qui concerne celui qui boit des liquides impurs,] ils ont fait du reste des liquides comme de l'eau pour lui [c'est-à-dire que les liquides impurs autres que l'eau peuvent également rendre le corps impur s'il en boit suffisamment ; mais en ce qui concerne un mikvé, les autres liquides ne sont pas traités comme de l'eau, car seuls trois log d'eau puisée, et non d'autres liquides, invalident un mikvé].



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions